

BESOIN DE CONSEILS

Par **Profil supprimé** Posté le 14/03/2015 à 22h19

Bonsoir,

Avec mon compagnon nous sommes séparés dû à son alcoolisme. J'aurais besoin de conseils.

Je sais que les malades alcooliques sont des grands menteurs mais jusqu'où ils peuvent aller ? Je me demande jusqu'où mon ex conjoint a pu aller. Il m'a dit qu'il avait un second boulot. Est ce que c'est vrai ? Pendant 2 ans il m'a dit qu'il était ami avec une fille et qu'il l'appelait pour discuter. Elle aussi m'a dit cette version mais lors de notre séparation il m'a dit qu'en fait ils étaient ensemble. De même pour la fille avec qui il était avant. Il m'a dit que si il s'était séparé c'est qu'elle avait un autre compagnon. Je doute de tout ce qu'il a pu me dire. Dois-je chercher la vérité? Je me demande si en fait il n'était pas déjà malade alcoolique avant que je le rencontre et que c'était cela le pb avec son ex et que je n'ai rien vu.

D'autre part j'ai vu une assistante sociale qui m'a fait un peu peur. Elle me dit que je dois prévenir son entourage de sa maladie. S'il arrive quelque chose soit à mon ex compagnon, soit à autrui je peux être accusé de non assistance à personne en danger. Son boulot est au courant de sa maladie mais ils ferment les yeux car c'est tabou. Il conduit une moto quotidiennement et il porte une arme dans le cadre de son travail. Dois je relancer ses supérieurs? Dois-je contacter l'assistante sociale de son travail ? Je ne sais plus quoi faire. Ça me trotte dans la tête.

1 RÉPONSE

Profil supprimé - 16/03/2015 à 13h43

salut,

Ils peuvent aller loin dans le mensonge, le mieux je pense pour que tu te prennes pas la tête c'est de ne pas chercher la vérité, vous êtes séparés alors laisse le vivre sa vie. Vie pour toi.

l'assistante sociale est pas rassurant c'est sûr mais je ne connais pas les loies alors c'est difficile.
De toutes façon ça coute rien de prévenir sa famille et son travail au moins tu n'auras rien à te reprocher.

tu peux relancer a son boulot(voie ça avec l'assistante sociale c'est peut être mieux., après s'ils sont stupide au point de laisser une arme a quelqu'un qui a bu c'est leur problème s'il y'a une plainte de déposer.

Tu peux aussi faire de même avec sa famille, et ca les regarde soit il t'écoute , soit pas. Encore une fois tu aura fait tout ce que tu peux pour te protéger et proteger les autre ainsi que ton ex conjoint. Tu aura la conscience tranquile.

si tu veux être sur des info appel un avocat.

tu te fait suivre par un psy ? ca te ferais du bien si c'est pas le cas.

bisosu
